ABIVAX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

pwc

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires
ABIVAX
5, rue de la Baume
75008 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ABIVAX, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société a procédé à la revue des mali techniques figurant à l'actif du bilan, résultant des Transmissions Universelles de Patrimoine telles que décrites dans les « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, pour vérifier l'existence d'un éventuel indice de perte de valeur. Nous avons examiné les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note précitée de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 14 avril 2017

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Thierry Charron

ACTIF en milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	32 005	32 005	0
Concessions, brevets, licences, logiciels		3	-3
Immobilisations corporelles			0
Installations techniques, matériel et outillage industriels	153	152	1
Autres immobilisations corporelles	38	19	18
Immobilisations financières			0
Autres immobilisations financières	560	933	-373
Total	32 757	33 113	-356
Actif circulant			0
Créances	4 803	3 909	894
Instruments de trésorerie	0		0
Valeurs mobilières de placement	15 050	39 008	-23 958
Disponibilités	7 937	119	7 818
Charges constatées d'avance	51	118	-67
Total	27 841	43 154	-15 313
Ecart de conversion actif		2	
Total Général	60 597	76 268	-15 671

PASSIF en milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Capitaux propres			
Capital	97	97	0
Primes d'émission, de fusion, d'apport	89 765	89 707	58
Report à nouveau	-21 045	-5 091	-15 954
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-14 308	-15 954	1 647
Total	54 510	68 759	-14 249
Autres fonds propres			0
Avances conditionnées	2 208	2 979	-771
Total	2 208	2 979	-771
Provisions			0
Provisions pour risques et charges	16	370	-354
Total	16	370	-354
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles	61	30	31
Emprunts et dettes financières – Autres	255	405	-150
Fournisseurs et comptes rattachés	2 571	2 808	-237
Dettes fiscales et sociales	974	915	59
Autres Dettes	2	1	0
Produits constatés d'avance	0		0
Total	3 863	4 160	-297
Total Général	60 597	76 268	-15 671

Compte de résultat

Eléments du Compte de Résultat en milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Produits d'exploitation	151	228	-78
Production vendue	0	0	0
Subventions d'exploitation	24	186	-163
Autres produits	127	42	85
Charges d'exploitation	18 387	18 483	-96
Achats de matières premières et approvisionnements	46	345	-299
Autres achats et charges externes	14 599	14 407	192
Impôts et taxes	71	98	-27
Salaires et charges sociales	3 557	3 424	134
Amortissements et provisions	75	151	-76
Autres charges	38	58	-20
Résultat d'exploitation	-18 236	-18 255	18
Produits financiers	301	50	251
Charges financières	42	168	-126
Résultat Financier	258	-119	377
Résultat Courant	-17 978	-18 374	396
Résultat exceptionnel	152	-415	566
Impôts sur les bénéfices (CIR)	-3 519	-2 834	-685
Résultat de l'exercice	-14 308	-15 955	1 647

Tableau des flux de trésorerie

en milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat d'exploitation	-18 236	-18 255	19
+ Amortissements provisions (à l'exclusion des provisions sur actif circulant)	-35	136	-171
- Variation des créances d'exploitation	-595	-137	-458
+ Variation des dettes d'exploitation	-237	1 759	-1 996
= Flux net de trésorerie d'exploitation	-19 103	-16 498	-2 605
- Frais financiers	-10	-191	181
+ Produits financiers	136	53	83
- Charges exceptionnelles liées à l'activité	-2	0	-2
+ Produits exceptionnels liés à l'activité	0	0	0
- Variation des autres créances liées à l'activité	3 312	1 659	1 653
+ Variation des autres dettes liées à l'activité	59	74	-15
= Flux Net de trésorerie généré par l'activité (A)	-15 608	-14 904	-704
Flux de trésorerie lié à l'investissement			
- Acquisitions d'immobilisations	-721	-1 025	303
+ Cessions d'immobilisations	588	202	386
+ Réduction d'immobilisations financières	0	2	-2
+/- Variation des dettes et créances relatives aux investissements	39	-196	234
= Flux Net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-94	-1 016	922
Flux de trésorerie lié au financement			
+ Augmentation de capital en numéraire et versements par les associés	58	55 834	-55 776
+ Emissions d'emprunts et avances remboursables encaissées	29	2 000	-1 971
- Remboursements d'emprunts et avances remboursables	-525	-483	-42
+/- Variation des dettes et créances relatives aux opérations de financement	0	-5 224	5 224
= Flux Net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-438	52 126	-52 564
Variation de trésorerie (A+B+C)	**-16 140**	**36 206**	**-52 346**
+ Trésorerie d'ouverture	39 127	2 921	36 206
= Trésorerie de clôture*	**22 987**	**39 127**	**-16 140**

Les montants indiqués en Trésorerie correspondent aux Valeurs Mobilières de Placement et Disponibilités indiquées au Bilan

* La trésorerie financière nette déduction faite des dettes financières de 255 K€ est de 22 732 K€

NOTE 1 : LA SOCIETE

Abivax est est une société innovante de biotechnologie qui cible le système immunitaire pour éliminer des maladies virales

Son produit le plus avancé, ABX 464, est actuellement en Phase II d'étude clinique en vue d'une guérison fonctionnelle des patients infectés par le VIH/SIDA. ABX 464 est une nouvelle molécule administrée par voie orale qui inhibe la réplication virale via un mode d'action unique et présente un fort effet anti-inflammatoire.

Les produits antiviraux et les immunothérapies que développe ABIVAX sont issus de trois plateformes technologiques propriétaires:

- Une plateforme « Antivirale », basée sur des technologies mises au point conjointement avec le CNRS (Montpellier-France) et l'Institut Curie (Orsay-France). Cette plateforme a généré une chimiothèque de plus de 1 000 petites molécules conçues pour bloquer les mécanismes de reproduction des virus grâce à des modes d'action entièrement nouveaux, comme la modulation de l'épissage de l'ARN. En plus d'ABX 464 qui inhibe la réplication du VIH, cette plateforme a généré différentes molécules ciblant d'autres virus comme le Chikungunya (ABX 311), actuellement en développement préclinique, ainsi que la Dengue (ABX202), qui se trouve à l'heure actuelle au stade final d'identification

- Une plateforme « Stimulation Immunitaire » fondée sur une propriété intellectuelle licenciée auprès du Scripps Research Institute (La Jolla, Etats-Unis). Elle s'intéresse à des composés agonistes des « INKT » qui ont montré qu'ils stimulaient la réponse immunitaire à la fois au niveau humoral et cellulaire, et qui ont potentiellement des applications cliniques en oncologie et dans le domaine des maladies infectieuses (ABX 196).
  ABX 196 a d'ores et déjà démontré son innocuité dans une étude de Phase 1 sur volontaires sains.
  Dans un développement préclinique récent, ABX 196 a démontré sa capacité à faire évoluer les tumeurs non répondantes au traitement par 'checkpoint inhibitors', en tumeurs répondantes. ABIVAX n'ayant pas vocation à devenir une société présente en immuno-oncologie, vise à licencier cette molécule à un partenaire externe dans les 6 à 9 mois qui viennent.

- Une plateforme « Anticorps Polyclonaux » qui débouche sur la génération d'anticorps neutralisants pour le traitement et la prévention des infections dues au virus Ebola. La molécule ABX 544 devrait entrer en phase préclinique au second trimestre 2017.

ABIVAX a aussi établi un partenariat avec le Centre d'ingénierie en Génétique et Biotechnologie (CIGB) de Cuba, avec lequel elle co-développe ABX 203, un produit d'immunothérapie pour le traitement de l'Hépatite B Chronique.

La société a été créée sous forme de Société Anonyme le 6 Décembre 2013 et a intégré en 2014 par voie de transmission universelle de patrimoine les sociétés Splicos, Wittycell et Zophis.

Depuis le 26 Juin 2015, la Société est cotée sur le compartiment B d'Euronext à Paris.

Elle n'a pas de filiale et n'est pas soumise de ce fait à l'obligation de présenter des comptes consolidés en normes IFRS. Ses comptes annuels sont donc élaborés en conformité avec les normes et principes de la comptabilité française.

NOTE 2 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la société Abivax pour l'exercice de douze mois se terminant le 31 Décembre 2016 ont été arrêtés le 13 mars 2017 par le Conseil d'Administration.

Ces comptes sont composés d'un bilan dont le total est de 60 597 K€, d'un compte de résultat faisant apparaître une perte de 14 308 K€, d'un tableau des flux de trésorerie, d'un tableau de variation des capitaux propres et de l'annexe regroupant les présentes notes d'information complémentaires.

Les comptes annuels sont présentés en milliers d'euros. Sauf mention contraire, les informations chiffrées fournies en annexe sont exprimées en milliers d'euros.

Règles générales
Les comptes annuels 2016 ont été établis selon les normes définies par le Règlement ANC n°2014-03, et en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,

L'hypothèse de la continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration malgré les pertes accumulées depuis la création de la société.

La trésorerie disponible au 31 Décembre 2016 permettra de couvrir les dépenses relatives aux projets de recherche de la société jusqu'à mi-2018.

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Immobilisations corporelles et incorporelles
Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les mali techniques constatés à l'occasion de l'absorption de filiales par Transmission Universelle de Patrimoine sont assimilés à des fonds commerciaux et ne font pas l'objet d'amortissement.

A chaque clôture, les mali techniques qui découlent des fusions absorptions de Splicos et de Wittycell sont comparés aux valeurs de marché des molécules issus des plateformes technologiques qui leur sont rattachées, respectivement la plateforme technologique antivirale "épissage" pour Splicos et la plateforme technologique "agonistes iNKT" pour Wittycell. Le mali technique de Zophis a été complétement dépréciée au moment de la TUP car le partenariat (Contrat d'option de licence sur brevets avec l'INRA) apporté par Zophis a été abandonné.

Si la valeur de marché estimée des molécules est inférieure au mali technique lui correspondant, une dépréciation est pratiquée afin de ramener le montant du mali technique figurant dans les comptes à la valeur de marché des projets.

Afin d'estimer la valeur de marché d'un projet, deux références sont prises en compte:

- La valeur actuelle nette ajustée des flux de trésorerie attendus de l'exploitation des molécules;

- les prix de transactions récentes portant sur l'acquisition ou des accords de licence pour des projets comparables (indication thérapeutique, stade de développement, taille du marché...).

Si les évaluations obtenues par ces deux méthodes sont discordantes, la valeur actuelle nette est retenue.

En cas d'accident dans le développement de la plateforme technologique qui remettrait en cause leur exploitation, une dépréciation totale du mali technique concerné serait pratiquée.

Dans le cas d'une provision pour dépréciation, cette dernière peut être reprise en partie ou en totalité en cas d'amélioration ultérieure de la valeur de marché des projets.

Conformément au Règlement ANC 2015-6 applicable à compter du 1er janvier 2016, ces mali ont été maintenus en fonds commercial et non affectés à des actifs corporels apportés car ils correspondent à des dépenses non activées encourues par les sociétés absorbées au cours des exercices précédant les opérations de Transmission Universelle de patrimoine.

Ce fonds commercial n'est pas amorti car la durée pendant laquelle la société pourra bénéficier d'avantages économiques est indéterminée. En effet, ce fonds commercial concerne plusieurs projets différents dont les degrés d'avancement sont différents et dont la durée des retombées économiques n'est pas prévisible à ce jour. De ce fait, en l'état actuel des recherches en cours, sa durée d'utilisation n'est pas limitée dans le temps.

Dans le cas d'une provision pour dépréciation, cette dernière peut être reprise en partie ou en totalité en cas d'amélioration ultérieure de la valeur de marché des produits.

Créances
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Avances remboursables accordées par des organismes publics
Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres – Avances conditionnées ». Les autres avances reçues dont le remboursement n'est pas conditionnel, sont présentées en « Emprunts et dettes financières diverses ».
Les intérêts courus sur ces avances sont présentés au passif selon les mêmes règles.

Subventions d'exploitation
Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention. Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Charges de sous-traitance et d'études extérieures
Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance à des tiers de certaines prestations de recherche est évalué à chaque clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus.

Frais de recherche et développement
Les dépenses de recherche et développement de la Société sont comptabilisées en charges sur l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

Les filiales de la Société ont appliqué le même principe. Cependant, du fait de leur absorption par la Société via une Transmission Universelle de Patrimoine ayant pris effet au cours de l'exercice 2014, les dépenses enregistrées avant la date d'effet (31 juillet 2014 pour Wittycell et Zophis ; 31 octobre 2014 pour Splicos) se trouvent intégrées aux mali techniques (Fonds commerciaux) inscrits à l'actif au 31 décembre 2014. Ces mali techniques ne sont pas amortis mais font l'objet d'une vérification de valeur à chaque clôture et une provision pour dépréciation est enregistrée si nécessaire, comme cela a été le cas en 2014 pour le mali technique dégagé lors de l'absorption de Zophis.

Frais d'émission de capital
Ces frais sont imputés sur le montant de la prime d'émission afférente à l'augmentation de capital, si la prime est suffisante. Le cas échéant, l'excédent des frais est comptabilisé en charges. L'imputation de ces frais d'émission s'effectue avant effet d'impôts, du fait de la situation structurellement déficitaire de la Société dans sa phase de développement.

Engagements de retraite
La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier.
Les engagements correspondants ne sont pas provisionnés mais font l'objet d'une mention dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires

projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1.42 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : faible
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Crédits d'impôts
Les crédits d'impôts constatés à l'actif en Autres créances comprennent le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE). Parmi les autres créances figurent aussi les crédits de TVA dont les remboursements ont été demandés.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi estimé sur la base des rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté en autres créances. Conformément à la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables, le produit correspondant a été porté au crédit des charges sociales dans le compte de résultat.

Le Crédit d'Impôt Recherche estimé sur la base des dépenses de recherche de l'année civile 2016 a été constaté en autres créances. Ce produit figure en résultat (Impôt sur les bénéfices positif).

Ces crédits d'impôt sont imputables sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice au cours duquel ils sont constatés. En l'absence de bénéfice imposable, la Société, considérée comme une PME au sens intracommunautaire, peut demander leur remboursement immédiat lors du dépôt de la liasse fiscale de l'exercice concerné.

Autres éléments significatifs
Poursuite du programme de développement d'ABX 464 dans le VIH et découverte de nouvelles indications potentielles (plateforme « Antivirale »)

- **ABX 464, le potentiel de devenir un élément clé de guérison fonctionnelle du VIH**

ABX 464 est une molécule d'une nouvelle classe thérapeutique aux propriétés et au mode d'action uniques ; provenant de la chimiothèque antivirale d'ABIVAX. ABX 464 inhibe l'activité de la protéine REV, critique dans la réplication du VIH.

ABX 464 a non seulement démontré qu'elle inhibait la réplication virale *in vitro* et *in vivo*, mais également qu'elle induisait une réduction à long terme de la charge virale après arrêt du traitement dans un modèle animal préclinique. Cette molécule dispose d'un important potentiel dans le cadre du développement d'une nouvelle classe de médicaments antirétroviraux, susceptible de conduire à une guérison fonctionnelle des patients.

Deux études de phase I réalisées auparavant sur des sujets sains avaient démontré que le produit était bien toléré aux doses thérapeutiques prévues. En 2015, une étude de phase IIa sur 66 sujets infectés par le VIH a apporté une première preuve de son activité et de sa bonne tolérance chez le patient. Ces résultats ont été présentés au CROI (Congress on Retroviruses and Opportunistic) et à la Conférence Internationale sur le SIDA en juillet 2016.

En juin 2016, une seconde étude de phase IIa (ABX 464-004) a été initiée en Espagne, France et Belgique. Appelée ABX 464-004, elle est conçue pour démontrer l'effet à long terme d'ABX 464. 28 patients atteints du VIH, dont l'infection est bien contrôlée par Darunavir « boosté », un des traitements antirétroviraux de référence du SIDA, ont été recrutés. Le critère d'efficacité principal de l'étude sera le temps écoulé avant le rebond de la charge virale après arrêt de tout traitement. Ce rebond proviendra des réservoirs du VIH, qui ne sont pas affectés par les combinaisons actuelles de traitements antirétroviraux. Les premiers résultats de l'étude devraient être rendus publics fin avril 2017.

- **Une nouvelle étude clinique de Phase IIa (ABX 464-005) en cours de lancement en mars 2017 vise à étudier l'effet d'ABX 464 sur les réservoirs du VIH**

ABIVAX prévoit de lancer en mars 2017 une nouvelle étude clinique pharmacocinétique ABX 464-005 (compartmental pharmacokinetics clinical study). Les patients infectés par le VIH se verront administrer ABX 464 pendant 28 jours en combinaison avec leur traitement antirétroviral. Des biopsies rectales seront collectées à différents intervalles pour mesurer l'effet d'ABX 464 sur les réservoirs du VIH qui se trouvent principalement dans les intestins. Cette étude, qui sera menée à l'Hôpital Universitaire *Germans Trias i Pujol* à Badalona (Barcelone, Espagne), permettra de quantifier sur la durée la charge virale et le niveau d'inflammation dans le réservoir et ainsi de mieux comprendre l'efficacité durable d'ABX 464 observée dans les modèles précliniques. Ses premiers résultats sont attendus au cours de l'été 2017.

En fonction des résultats des études ABX 464-004 et 005 (respectivement effet à long terme d'ABX 464 sur le VIH et effet d'ABX 464 sur les réservoirs du VIH), le démarrage d'une étude de phase IIb sera envisagée d'ici la fin de l'année 2017.

- **ABX 464, une molécule au fort effet anti-inflammatoire avec une indication potentielle dans la maladie inflammatoire de l'intestin (colite ulcéreuse)**

De nouvelles données précliniques sur ABX 464 ont démontré que la molécule a un fort effet anti-inflammatoire. Dans les macrophages, il a été mis en évidence que cet effet était attribuable à une multiplication par 50 de l'expression de l'IL-22, une cytokine connue pour être un puissant inhibiteur des processus inflammatoires. L'inflammation est un élément clé des pathologies observées, non seulement dans le VIH mais également dans de nombreuses autres maladies telles que la maladie inflammatoire de l'intestin (dont la colite ulcéreuse et la maladie de Crohn). ABX 464 a démontré un effet durable sur la prévention de symptômes typiquement observés dans le cas de colite inflammatoire (dont des modifications histologiques) dans des modèles murins de maladie inflammatoire de l'intestin. Sur la base de ces résultats encourageants, ABIVAX a l'intention de lancer une étude clinique de preuve de concept chez les patients atteints de la maladie inflammatoire de l'intestin au cours de l'été 2017.

Découverte de nouvelles molécules antivirales qui présentent le potentiel de traiter le virus de la Dengue (plateforme « Antivirale »)

ABIVAX est actuellement en train d'explorer sa chimiothèque ciblée de petites molécules dans le but de découvrir et de développer un candidat médicament antiviral contre la fièvre de la Dengue. ABIVAX a récemment découvert plusieurs molécules qui sont actives contre le sérotype 2 et évalue leur capacité à inhiber la réplication des 3 autres sérotypes du virus.

En juin 2016, une analyse de futilité a été conduite en raison d'une augmentation plus élevée que prévue du nombre de patients exclus de l'étude du fait du rebond de leur charge virale. Une analyse de futilité est une analyse réalisée pendant le déroulement d'une étude clinique afin de décrire la probabilité de l'étude d'atteindre son critère d'évaluation principal.

Le résultat de cette analyse a mis en évidence qu'un résultat positif de l'étude sur son critère d'évaluation principal (i.e. contrôle de l'infection 24 semaines après l'interruption des NUCs) était improbable.

Les résultats finaux de l'étude clinique obtenus en décembre 2016 ont confirmé les conclusions de l'étude de futilité. Le développement d'ABX203 est donc suspendu dans l'attente d'informations complémentaires en provenance des partenaires cubains.

Gouvernance et renforcement de l'équipe de direction

En fin d'année, l'équipe de direction d'ABIVAX s'est renforcée avec l'arrivée de Didier Blondel, Directeur Administratif et Financier ainsi que Secrétaire du Conseil d'Administration. Didier Blondel occupait depuis 2012 le poste de Directeur Financier de Sanofi Pasteur MSD, co-entreprise de Sanofi et Merck basée à Lyon et leader européen des vaccins humains. Auparavant, il a occupé durant près de 20 ans d'importants postes en finance au sein du groupe Sanofi, aux Opérations Commerciales et à la R&D, dont il fut le Directeur Financier Global.

Autres éléments significatifs postérieurs à la clôture

Engagement de financement de 8,4 millions d'euros du programme d'investissement d'avenir (PIA), opéré par Bpifrance pour soutenir la montée en puissance de la plateforme « antivirale »

ABIVAX a obtenu en décembre 2016 un financement de 8,4 millions d'euros dans le cadre de l'appel à projets « Projets de R&D Structurants Pour la Compétitivité » (PSPC) du Programme d'investissement d'avenir (PIA), piloté par le Commissariat général à l'investissement (CGI) et opéré par Bpifrance.

Dans le cadre de ce projet, ABIVAX exerce le rôle de chef de file d'un consortium créé avec le CNRS, et bénéficie également des services de sous-traitants scientifiques. L'enveloppe budgétaire totale retenue pour le projet s'élève à 18,8 M€ sur une période de cinq ans. Le montant de l'aide s'élève à 10,3 M€, répartis entre 8,4 M€ pour ABIVAX, sous forme de subvention et d'aide remboursable, et 1,9 M€ pour le CNRS.

Ce financement, basé sur l'atteinte d'objectifs, va permettre à ABIVAX d'accélérer la montée en puissance de sa plateforme « antivirale », dans le but d'identifier des molécules actives contre d'autres virus aux besoins médicaux importants, comme le virus respiratoire syncytial et le virus de la grippe.

<u>Avance remboursable :</u>

Contrat BPIFRANCE pour financer le projet de Recherche et Développement structurant pour la compétitivité, dans le cadre des Investissements d'Avenir, dénommé « RNP VIR » signé avec la société en décembre 2016.

Le contrat prévoit une avance remboursable maximale de 6 298 K€ pour un taux d'Avance Remboursable de 50% des dépenses totales programmées.

Au 31 décembre 2016, aucune somme n'a encore été perçue. Il est prévu que les travaux démarrent effectivement à partir du 01/01/2017 pour une durée de 60 mois.

Les retours financiers s'effectueront au moyen de versements déterminés, en fonction des prévisions de chiffre d'affaires généré par l'exploitation directe ou indirecte, des produits ou services issus du projet.

Le montant des échéances de remboursements tient compte d'une actualisation au taux annuel de 0,95% qui sera calculée selon les modalités contractuelles.
L'échéancier forfaitaire de remboursement, lié à la réussite du projet, est le suivant :

Année 1 (2022)	1 644 K€
Année 2	1 644 K€
Année 3	1 644 K€
Année 4	1 644 K€
TOTAL	6 576 K€

Le cas échéant, la société devra aussi verser une annuité de 50% du produit généré par la cession des titres de propriété intellectuelle issus du projet, ainsi que de la cession des prototypes, préséries et maquettes réalisées dans le cadre du projet.

Si le remboursement de l'avance est effectué dans les conditions présentées ci-dessus, la société versera à BPIFRANCE, pendant une durée de 5 années consécutives après la date de terminaison de l'échéancier et dès lors qu'elle aura atteint un montant cumulé de chiffre d'affaires hors taxes égal ou supérieur à 25 000 K€, 3% du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du projet.
Le montant des versements complémentaires est plafonné à la somme de 5 500 K€.
La période totale incluant les remboursements forfaitaires et le versement de l'intéressement est limitée à 15 ans.

Subvention
Contrat BPIFRANCE pour financer le projet de Recherche et Développement structurant pour la compétitivité, dans le cadre des Investissements d'Avenir, dénommé « RNP VIR » signé avec la société en décembre 2016.
Le contrat prévoit un versement maximum de 2 112 K€ soit un taux de subvention de 50%.

Au 31 décembre 2016, aucune somme n'a encore été perçue. Il est prévu que les travaux démarrent effectivement à partir du 01/01/2017 pour une durée de 60 mois.

Aucune dépense n'ayant été réalisée, aucun produit à recevoir n'a été constaté au 31 décembre 2016.

Litige Cap Research
La Société a été assignée le 20 janvier 2017 par Cap Research*. Au titre de ses dernières diligences, Cap Research a adressé à ABIVAX une facture en date du 18/08/2016 d'un montant de 83 006.36 € concernant des screen failures pour 61 patients. ABIVAX conteste cette dernière facture.

Le 14 mai 2017 une rencontre aura lieu au tribunal de commerce entre les deux parties. ABIVAX demande des dommages et intérêts.

*La Société a sous-traité Cap Research la conduite opérationnelle d'un essai clinique de phase II visant à évaluer la sécurité, pharmacocinétique et la cinétique virale et à comparer les schémas d'administration de doses multiples de ABX 464 chez des patients infectés par le VIH et non traités à l'Ile Maurice.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Tableau des immobilisations

en milliers d'euros	Au début de l'exercice	Augmen-tation	Diminution	A la date de la situation
Fonds commercial	32 745			32 745
Autres postes d'immobilisations incorporelles	21		10	11
Immobilisations incorporelles	**32 766**	**0**	**10**	**32 756**
• Installations techniques, matériel et outillage industriels	257	63	19	302
• Matériel de bureau et informatique, mobilier	71	34	22	83
Immobilisations corporelles	**328**	**97**	**41**	**384**
Autres titres immobilisés (actions propres)	788	623	10 98	313
Prêts et autres immobilisations financières	289	586	627	247
Immobilisations financières	**1 077**	**1 209**	**1 725**	**560**
Actif immobilisé	34 172	1 306	1 777	33 701

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent principalement des mali techniques relatifs aux Transmissions Universelles de Patrimoine réalisées au second semestre 2014.

en milliers d'euros	31/12/2016
Eléments achetés	
Eléments réévalués	
Eléments reçus en apport	32 745
Total	32 745

Au cours du second semestre de l'exercice 2014, trois Transmissions Universelles de Patrimoine ont été réalisées : les sociétés Wittycell et Zophis ont été absorbées au 31 juillet 2014 et la société Splicos a été absorbée au 31 octobre 2014. Ces trois opérations ont donné lieu à la constatation de mali techniques se substituant à l'actif aux titres de participation reçus en apport pour un montant global de 32 745 K€.

Ces mali techniques représentent les écarts entre l'actif net reçu mesuré à la date d'effet comptable et la valeur comptable de la participation chez Abivax pour chacune des sociétés absorbées. Ce sont des mali techniques et non des mali financiers car ils représentent la valeur des frais de recherche et développement de ces trois sociétés reconnue par Abivax lors de ses prises de participation et augmentée par les programmes de recherche et développement poursuivis début 2014. En effet ces frais de recherche n'avaient pas été capitalisés dans les trois sociétés dissoutes mais comptabilisés en charges au fur et à mesure de leur réalisation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent principalement du matériel de laboratoire et de recherche et de matériel informatique.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement aux éléments relatifs au contrat de liquidité souscrit par la société fin Juin 2015 et aux dépôts de garantie versés pour les locaux occupés par la société.

Le dépôt de garantie correspondant aux locaux utilisés à Evry jusque début 2016 n'a pas encore été restitué. Son remboursement devrait être compensé avec les dernières factures émises par le propriétaire et le solde perçu (5 K€) au cours du premier semestre 2017.

Les opérations liées au contrat de liquidité sont comptabilisées en conformité avec l'Avis CU CNC n° 98-D et avec le Bulletin CNCC n° 137 - mars 2005:

- les actions propres détenues sont comptabilisées en Autres Immobilisations Financières - Actions propres. Une provision pour dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice si celui-ci est inférieur au coût d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode Premier entré – Premier sorti est appliquée.

- les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées au compte Autres Immobilisations Financières - Autres créances immobilisées

Le contrat de liquidité a été signé le 26 Juin 2015 pour une durée de 12 mois et renouvelable par tacite reconduction. Le montant versé au prestataire à l'ouverture du contrat a été de 1 000 K€ et les premières opérations permettant de constituer un volant de titres ont été réalisées entre le 26 et le 29 Juin 2015.

La société détient, au 31 Décembre 2016 et via ce contrat de liquidité, 49 900 actions propres soit moins de 10% de son capital, pour un coût d'acquisition de 313 K€. Le solde du compte espèces chez le prestataire est de 157 K€.

Les opérations liées au contrat de liquidité sont reprises dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

en milliers d'euros	Quantité	Cours moyen en euros	Valeur comptable des titres détenus	Autres immobilisations financières
Ouverture du contrat				1 000
Achats	54 537	18,45	1 006	-1 006
Ventes	11 091	18,18	202	202
Plus ou Moins-values réalisées			-16	
Solde au 31 décembre 2015	43 446	18	788	196
Achats	74 993	8,31	623	-623
Ventes	68 539	8,52	584	584
Plus ou Moins-values réalisées			-514	
Solde au 31 décembre 2016	49 900	6	313	157

Le cours de l'action au 31 Décembre 2016 est de 6,3 euros. La valeur boursière au 31 Décembre 2016 des titres auto-détenus s'établit donc à 314 K€.

Aucune dépréciation n'a donc été constatée au 31 Décembre 2016 concernant les titres auto-détenus.

Amortissements des immobilisations

en milliers d'euros	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la date de la situation
Autres postes d'immobilisations incorporelles	19		8	11
Immobilisations incorporelles	19		8	11
• Installations techniques, matériel et outillage industriels	105	50	7	148
• Matériel de bureau et informatique, mobilier	52	15	22	45
Immobilisations corporelles	157	66	29	193
Immobilisations financières				
Actif immobilisé	175	66	37	204

Dépréciation des actifs

en milliers d'euros	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	740			740
Immobilisations financières	144		144	0
Total	883	0	144	740
Répartition des dotations et reprises:				
Financières		0	144	

NOTE 4 – CREANCES

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 5 102 K€ et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

en milliers d'euros	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Autres immobilisations financières	247		247
Créances de l'actif circulant:			
Avances et acomptes versés sur commandes	736	736	
Personnel et comptes rattachés	4	4	
Impôts sur les bénéfices	3 656	3 656	
Taxe sur la Valeur Ajoutée	408	408	
Charges constatées d'avance	51	51	
Total	5 102	4 854	247

Les créances de l'actif immobilisé correspondent au montant disponible sur le contrat de liquidité souscrit par la société et aux dépôts et cautionnements versés par la société

	Montant
Solde sur CIR 2014 à recevoir (intérêts moratoires inclus)	122 K€
CIR au 31/12/2016	3 519 K€
CICE au 31 décembre 2016	15 K€
TVA déductible et crédits de TVA	408 K€
Créances envers le personnel	4 K€

Charges constatées d'avance

en milliers d'euros	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avances	51		
Total	51		

Les charges constatées d'avance se détaillent de la façon suivante :

	Montant
Autres charges d'exploitation (salon et frais de déplacement)	26 K€
Assurances générales et sur essais cliniques	15 K€
Etalement du premier loyer du contrat crédit-bail	7 K€
Maintenance annuelle des matériels	3 K€

Produits à recevoir

en milliers d'euros	Montant
Intérêts Courus sur Compte à terme	44
Total	44

NOTE 5 – DISPONIBILITES

Les valeurs mobilières de placement se décomposent :

en milliers d'euros	31/12/2016	Disponibilité immédiate	25/01/2017	25/06/2018
Comptes à terme	15 044	44	5 000	10 000
SICAV/OPCVM	6	6		
Disponibilités	7 937	7 937		
Total	22 987	7 987	5 000	10 000

Le montant des intérêts courus sur comptes à terme au 31 Décembre 2016, inclus dans les montants ci-dessus, est de 44 K€.

*La trésorerie financière nette déduction faite des dettes financières de 255 K€ est de 22 732 K€

NOTE 6 – CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros	Nombre d'actions émises	Capital	Primes	BSA	Report à nouveau	TOTAL
Au 31 décembre 2014	69 150	69	35 674	0	-5 091	30 653
Division du nominal - AGM 20 Février 2015	6 915 000					
Augmentation de capital - CA 23 Juin 2015	2 707 089	27	57 634			57 661
Frais d'émission			-3 774			-3 774
Augmentation de capital par exercice de BCE	74 800	1				1
Emission de BSA				173		173
Perte 2015					-15 954	-15 954
Au 31 décembre 2015	9 696 889	97	89 534	173	-21 045	68 759
Augmentation de capital par exercice de BSA	5 200			0		0
Emission de BSA				58		58
Perte 2016					-14 308	-14 308
Au 31 Décembre 2016	9 702 089	97	89 534	231	-35 352	54 510

Composition du capital social

Suite à l'exercice de 208 BCE-2014-3 en date du 22 décembre 2015 donnant lieu à la création de 20.800 actions de la Société, le conseil d'administration a constaté le 18 janvier 2016, une augmentation du capital social de 208 € pour le porter de 96.760,89 € à 96.968,89 €.

Le 11 avril 2016, 5.200 actions de la Société ont été souscrites par exercice de 52 BSA 2014-6. Cette augmentation de capital de 52 €, portant le capital social de 96.968,89 € à 97.020,89 €, a été constatée par le conseil d'administration du 7 novembre 2016.

Le détail des variations du capital est présenté dans le tableau de variation des capitaux propres figurant dans cette annexe.

	Nombre d'Action	% non dilué (capital)
Holding Incubatrice	257 600	2,66%
Truffle Capital	6 518 312	67,18%
Autres	343 000	3,54%
Direction	0	0,00%
Conseil d'administration	0	0,00%
Salariés	0	0,00%
Consultants	36 400	0,38%
Flottant	2 496 877	25,73%
Auto contrôle	49 900	0,51%
Total	**9 702 089**	**100,00%**

Emission d'instruments financiers dilutifs (BSPCE et BSA)

La société a émis les titres donnant accès à son capital (bons de souscription de parts de créateur d'entreprise – BCE- et bons de souscription d'actions – BSA) détaillés dans le tableau présenté ci-après (données mises à jour au 31 Décembre 2016)

	Emis	Souscrits	Exercés	Caducs	Solde	Nombre d'actions à émettre
BCE-2014-1	2 750	2 750	0	0	2 750	275 000
BCE-2014-2	2 750	2 750	0	0	2 750	275 000
BCE-2014-3	1 389	1 389	763	626	0	0
BCE-2014-4	984	984	0	0	984	98 400
BCE-2014-5	197	197	28	169	0	0
BCE-2014-6	525	525	0	0	525	52 500
BCE-2014-7	1 650	1 650	0	990	660	66 000
BCE-2015-9	202 122	202 122	0	0	202 122	202 122
BCE-2016-1	84 000	84 000	0	0	84 000	84 000
Total BCE	296 367	296 367	791	1 785	293 791	1 053 022
BSA-2014-1	394	394	0	0	394	39 400
BSA-2014-2	677	677	448	229	0	0
BSA-2014-3	1 172	1 008	64	100	844	84 400
BSA-2014-4	1 315	1 315	0	0	1 315	131 500
BSA-2014-5	787	787	0	0	787	78 700
BSA-2014-6	52	52	52	0	0	0
BSA-2014-7	81	81	0	0	81	8 100
BSA-2015-9	122 274	0	0	0	0	0
BSA-2015-11	96 924	96 924	0	0	96 924	96 924
BSA-2015-12	82 000	32 800	0	0	32 800	32 800
Total BSA	305 676	134 038	564	329	133 145	471 824
Total BCE+BSA	**602 043**	**430 405**	**1 355**	**2 114**	**426 936**	**1 524 846**

La dilution potentielle maximale associée à ces instruments financiers émis au profit de salariés, dirigeants, membres du conseil d'administration ou de comités et consultants externes représente 1 524 846 actions, générant une dilution de 15,71% du capital émis au 31 décembre 2016.

Ces instruments dilutifs sont exerçables à un prix préférentiel, mais ils ont une durée de vie limitée et sont exerçables de façon progressive et/ou sous condition de la réalisation d'objectifs fixés par le conseil d'administration ou par le règlement du plan. Sur la base des capitaux propres au 31 décembre 2016, et dans l'hypothèse où tous les instruments dilutifs valides à la même date seraient exercés, les capitaux propres par action au 31 décembre 2016 sont de 5,62 € pour 9 702 089 actions. Après dilution (soit avec 1 524 846 actions supplémentaires), ils seraient de 4,85 euros pour 11 226 935 actions.

NOTE 7 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Indemnités fournisseurs	110		110	0
Provisions pour impôts	7	9		16
Provision pour restructuration	253		253	
Total Provisions pour risques et charges	370	9	363	16
Répartition des dotations et reprises:				
Exploitation		9	110	
Financières				
Exceptionnelles			253	

Les provisions pour indemnités fournisseurs avaient été constatées en 2014 suite à un risque de rupture des contrats portés par la société Zophis.

Le contrat avec l'INRA a été partiellement poursuivi. En effet, un accord a été trouvé pour un montant de collaboration s'élevant à 110 K€. La provision qui avait été créée à fin 2015 pour couvrir cette charge a donc été reprise.

Les provisions pour impôts correspondent à l'évaluation du risque de taxe sur les salaires au 31 Décembre 2016. En effet, la position de l'administration fiscale vis-à-vis des sociétés innovantes n'est pas claire sur ce sujet. En cas de contrôle, le risque pourrait être une taxation des salaires des personnels administratifs en raison de la présence de revenus financiers supérieurs aux revenus d'exploitation.

La provision pour restructuration correspondait aux salaires et indemnités à verser aux salariés du site d'Evry qui ont choisi de ne pas rejoindre le site de Montpellier. Ce montant avait été évalué à 253 K€ en fonction des discussions en cours avec ces salariés lors de l'arrêté des comptes 2015.

Les indemnités ont été versées à la fermeture du site au 30 avril pour 251 K€. La provision a donc été reprise dans les comptes au 30 Juin 2016.

Les autres impacts de la fermeture du site dans les comptes au premier semestre 2016 sont une charge de 30 K€ liée au déménagement à Montpellier des matériels techniques et les loyers des quatre premiers mois à Evry pour un montant total de 64 K€.

Il reste dans les comptes un dépôt de garantie de 22 K€ correspondant aux avances sur loyers et charges des locaux d'Evry et qui sera remboursé au premier semestre 2017 après déduction des dernières factures émises par le propriétaire et non encore payées par la société.

NOTE 8 – AVANCES CONDITIONNEES ET SUBVENTIONS

Avances remboursables accordées par des organismes publics

En conséquence de la transmission universelle du patrimoine de ses anciennes filiales Splicos et Wittycell, la Société bénéficie des aides qui leur avaient été accordées et a repris les engagements correspondants à son passif, soit en Avances conditionnées lorsque le remboursement n'est pas certain, soit en Emprunts et dettes financières diverses dans le cas contraire.

Les tableaux, ci-après, exprimés en milliers d'euros fournissent le détail de la variation de ces passifs entre le 31 décembre 2015 et le 31 Décembre 2016.

Situation au 31 Décembre 2016 :

en milliers d'euros	Solde au 31/12/2015	Avances reçues	Avances remboursées	Avances abandonnées	Solde au 31/12/2016
BPI – CaReNA*	2 210	59			2 269
BPI A0805001G	375		375		
BPI et Région Languedoc-Roussillon Projet Cancer - A0904010J**	170			170	
BPI et Région Languedoc-Roussillon Projet Cancer - A1008005J**	255			255	
BPI A1006002G - nouveaux asjuvants vaccinaux	405		150		255
Total	3 414	59	525	425	2 524

* dont 15 K€ intérêt courus sur 2015 et 30 K€ intérêt courus sur 2014 inclus dans le solde au 31/12/2015

** Les constats d'échec ont été acceptés par Bpifrance pour A0904010J et A1008005J libérant ainsi la société de ses obligations de remboursement.

Les montants restant à rembourser pour la société sont :

Au 31 décembre 2016 en milliers d'euros	Situation du contrat	Montant accordé	Montant encaissé	Montant restant à percevoir(2)	Montant remboursé	Montant à rembourser sauf en cas d'échec constaté(1)
Projet ISI-CaReNA (part Subventions)	En cours d'exécution	1 397	1187	210		
Projet ISI-CaReNA (part Avances Remboursables)	En cours d'exécution	3 830	2 187	1 643		4 397
Aide conjointe Bpifrance et Feder (A 10 06 002G)	En cours de remboursement	800	800	0	545	255 (non conditionné au succès)
Aide à l'innovation (A 08 05 001G)	Entièrement remboursé	1 000	1 000	0	1000	
Aide à l'innovation (A 09 04 010J)	Constat d'échec déposé au 17/12/2012 - accepté	300	300	0	130	0*
Aide à l'innovation (A 10 08 005J)	Constat d'échec déposé au 21/02/2013 - accepté	500	445	0	190	0*

BPI – CaReNA

Contrat BPIFRANCE pour financer le projet d'Innovation Stratégique Industrielle dénommé « CaReNA » signé avec la société Splicos en 2013.

Le contrat prévoit une avance remboursable de 3 830 K€ pour un taux d'Avance Remboursable de 50% des dépenses totales programmées.

Au 31 Décembre 2016, le montant perçu par la société s'élève à 2 187 K€ dont 1 150 K€ perçus en décembre 2013, 1 008 K€ perçus en septembre 2014 et 29 K€ en Juin 2016.

Les retours financiers s'effectueront au moyen de versements déterminés, en fonction des prévisions de chiffre d'affaires généré par l'exploitation directe ou indirecte, des produits ou services issus du projet.

Le montant des échéances de remboursements tient compte d'une actualisation au taux annuel de 1,66% calculée selon les modalités contractuelles.

L'échéancier forfaitaire de remboursement, lié à la réussite du projet, est le suivant :

Au plus tard le 30 Juin 2020	300 K€
Au plus tard le 30 Juin 2021	500 K€
Au plus tard le 30 Juin 2022	750 K€
Au plus tard le 30 Juin 2023	1 100 K€
Au plus tard le 30 Juin 2024	1 747 K€
Total	4 397 K€

Le cas échéant, la société devra aussi verser une annuité de 50% du produit généré par la cession des titres de propriété intellectuelle issus du projet, ainsi que de la cession des prototypes, préséries et maquettes réalisées dans le cadre du projet.

Si le remboursement de l'avance est effectué dans les conditions présentées ci-dessus, la société versera à BPIFRANCE, pendant une durée de 5 années consécutives après la date de terminaison de l'échéancier et dès lors qu'elle aura atteint un montant cumulé de chiffre d'affaires hors taxes égal ou supérieur à 50 000 K€, 1,20% du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du projet.
Le montant des versements complémentaires est plafonné à la somme de 6 800 K€.

La période totale incluant les remboursements forfaitaires et le versement de l'intéressement est limitée à 15 ans.

BPI A0805001G
Contrat BPIFRANCE pour financer le développement de nouveaux adjuvants vaccinaux et essais précliniques dans le domaine de l'oncologie et des maladies infectieuses phase 1 signé avec la société Wittycell en 2008.

Le contrat prévoit une avance remboursable de 1 000 K€ correspondant à un taux d'Avance Remboursable de 50,12% des dépenses totales programmées.

Au 31 Décembre 2016, le montant perçu par la société s'élève à 1 000 K€ et des remboursements ont déjà été intégralement effectués pour le même montant.

BPI et Région Languedoc-Roussillon A0904010J
Contrat BPIFRANCE et la Région Languedoc-Roussillon à parts égales pour financer l'identification de nouvelles molécules actives contre le cancer et l'invasion métastatique signé avec la société Splicos en 2009.

Le contrat prévoit une avance remboursable de 300 K€ correspondant à un taux d'Avance Remboursable de 49,87% des dépenses totales programmées.

Au 31 décembre 2015, le montant perçu par la société s'élève à 300 K€ et des remboursements ont déjà été effectués pour un total de 130 K€.

La Société a constaté l'échec du programme en date du 17 décembre 2012.
Le constat d'échec a été accepté par Bpifrance libérant la société de ses obligations de remboursement.

Le montant restant dû à cette date, soit 170 K€, a été constaté en autres produits exceptionnels au premier semestre 2016.

BPI et Région Languedoc-Roussillon A1008005J
Contrat BPIFRANCE et la Région Languedoc-Roussillon à parts égales pour financer l'identification de nouvelles molécules actives contre le cancer et l'invasion métastatique (évaluation in vivo) signé avec la société Splicos en 2010.

Le contrat prévoit une avance remboursable de 500 K€ correspondant à un taux d'Avance Remboursable de 49,55% des dépenses totales programmées.

Au 31 décembre 2015, le montant perçu par la société s'élève à 444,8 K€ et des remboursements ont déjà été effectués pour un total de 190 K€.

La Société a constaté l'échec du programme en date du 21 février 2013.
Le constat d'échec a été accepté par Bpifrance libérant la société de ses obligations de remboursement.
Le montant restant dû à cette date, soit 255 K€, a été constaté en autres produits exceptionnels au premier semestre 2016.

BPI A106002G
Contrat BPIFRANCE pour financer un projet de développement de nouveaux adjuvants vaccinaux et évaluation clinique, en continuité avec le dossier A0805001G signé avec la société Wittycell en 2010.

Le contrat prévoit une avance remboursable de 800 K€ correspondant à un taux d'Avance Remboursable de 31,95% des dépenses totales programmées.

Au 31 Décembre 2016, le montant perçu par la société s'élève à 800 K€ et des remboursements ont déjà été effectués pour un total de 545 K€.

L'échéancier forfaitaire de remboursement, indépendant de la réussite du projet, est le suivant:

Au plus tard le 30 septembre 2017	85 K€
Au plus tard le 31 décembre 2017	85 K€
Au plus tard le 31 mars 2018	85 K€
Total	255 K€

L'entreprise est libérée de tout remboursement en cas de constat d'échec accepté par la BPI.

Le cas échéant, la société devra aussi verser une annuité de 31,95% du produit généré par :

- Le produit, hors taxes, des cessions ou concessions de licences - de brevets ou de savoir-faire – perçu au cours de l'année calendaire précédente lorsque lesdites cessions ou concessions portent sur tout ou partie des résultats du programme aidé.
- Le produit, hors taxes, généré par la commercialisation et notamment la vente à un tiers ou l'utilisation par la société pour ses besoins propres des prototypes, pré-séries, maquettes, réalisés dans le cadre du projet.

L'application de la clause de versements complémentaires ci-dessus ne saurait amener la société à rembourser à BPIFRANCE une somme supérieure en principal au montant de l'aide qu'elle a perçue.

Ces remboursements n'étant pas conditionnels, le passif correspondant à cette avance remboursable est présenté au poste du bilan Emprunts et Dettes financières diverses.

Subventions accordées par des organismes publics:

a- Projet CaReNA

Le contrat avec BPIFRANCE prévoyait un versement maximum de 1 396,5 K€ soit un taux de subvention de 45%.

Au 31 Décembre 2016, la société a déjà perçu un montant total de 1 187 K€.

Le total des dépenses réalisées depuis le démarrage du projet en 2013 s'élève à 4 635 K€ dont 635 K€ réalisées au premier semestre 2016. Les dépenses du premier semestre 2016 correspondent à l'étape-clé n°3 du contrat et ne donneront pas lieu au versement d'une subvention.

Le montant des produits à recevoir concernant cette subvention était de 143 K€ au 31 décembre 2015. Cette somme a été encaissée en Juin 2016.

b- Projet RNPnet

Ce projet est un projet européen dont la société fait partie.

Le contrat prévoyait un versement maximum de 254 K€ soit un taux de subvention de 100%.

Au 31 décembre 2016, la société a déjà perçu un montant total de 246 K€.

Le total des dépenses réalisées depuis le démarrage du projet en 2013 s'élève à 223 K€. Les derniers travaux ont été réalisés en octobre 2015.

Le montant des produits à recevoir concernant cette subvention était de 6 K€ au 31 décembre 2015. Cette somme figurait au bilan en autres créances.

Suite à différents échanges avec les représentants des instances européennes et à une modification du mode de prise en compte des dépenses (certaines étant forfaitisées), le montant définitif perçu en Décembre 2016 a été de 30 K€. Ce montant figure en autres créances au 30 Juin 2016. Le complément de subvention acquise suite à ces modifications s'élève à 24 K€ et a été comptabilisé en subventions d'exploitation au compte de résultat.

NOTE 9 – DETTES

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 802 K€ et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

en milliers d'euros	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers (*)	255	170	85	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 571	2 571		
Dettes fiscales et sociales	974	974		
Autres dettes (**)	2	2		
Total	3 802	3 717	85	0
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	150			
(**) Dont envers les groupes et associés				

Charges à payer

en milliers d'euros	Montant
Fournisseurs - Fact. Non Parvenues	332
Prov P/Congés Payés	92
Personnel - Charges à payer	383
Prov Chg Soc/Cp	42
Autres Chg Soc à payer	156
Etat - Autres charges à payer	46
Taxe Apprentissage à payer	19
Formation Continue à payer	17
Taxe effort construction	28
Total	1 115

NOTE 10 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Comme mentionné dans les règles et méthodes comptables, la société a comptabilisé en charges de l'exercice ses frais de recherche et développement.

Le montant total de ces dépenses s'est élevé à 15 459 K€ pour l'année 2016 contre 15 267 K€ pour l'année 2015.

Parmi ces frais de recherche et développement, une partie a été sous-traitée à des partenaires.
Le montant de ces frais sous-traités est de 10 556 K€ pour l'année 2016 contre 10 077 K€ pour l'année 2015.

NOTE 11 – IMPOTS SUR LES SOCIETES

Crédit d'impôt recherche
La société ayant une activité de recherche et développement, elle bénéficie du crédit d'impôt recherche.

Le CIR 2014, d'un montant de 1 595 K€ a été mobilisé au cours du premier semestre 2015. La société étant considérée comme une PME au sens communautaire du terme, elle en a demandé le remboursement lors du dépôt de sa liasse fiscale et de la déclaration de Crédit d'Impôt Recherche.

En 2015, la société avait fait préfinancer son CIR 2014. Du fait des garanties du préfinanceur, il existe encore des montants à recouvrer qui seront restitués si il n'y a pas de contestation pour un montant total de 122 K€

L'impact des opérations liées au CIR 2014 sur les comptes semestriels 2016 se limite à la constatation d'un produit financier de 23 K€ correspondant aux intérêts moratoires acquis du fait du paiement tardif du CIR par l'administration fiscal.

Le montant du Crédit d'impôt recherche pour l'année 2015 est de 2 834 K€. Son remboursement a été encaissé le 18 Août 2016.

L'activité de recherche et développement de la société au cours de l'année civile 2016 a permis d'estimer un crédit d'impôt recherche de 3 519 K€.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2014 avait été constaté en autres créances pour un montant de 22 K€. Son remboursement a été obtenu en Juin 2016.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2015 a été constaté en autres créances pour un montant de 24 K€ et son remboursement a été obtenu en Aout 2016.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi pour l'année 2016 est de 15 K€ et a été constaté en autres créances et au crédit des charges sociales sur la période.

Impôts sur les sociétés
La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en résultat sur la ligne « impôts sur les bénéfices » correspond au produit du crédit impôt recherche.

Les déficits fiscaux et amortissements reportables dont dispose la société s'établissent à 76 855 K€ au 31 décembre 2016.

Les déficits existants chez les trois sociétés confondues (SPLICOS, WITTYCELL et ZOPHIS), qui s'élevaient à 26 021 K€ à la date de réalisation des opérations de dissolutions-confusions ont fait l'objet de demandes d'agrément auprès de l'administration fiscale post-opérations.

S'il s'avérait que le Bureau des Agréments n'accédait pas à la demande de la Société, cette dernière ne pourrait pas reporter tous les déficits passés et futurs sur les bénéfices futurs.

L'imputation de ces déficits est plafonnée à 50% du bénéfice imposable de l'exercice, cette limitation est applicable à la fraction des bénéfices qui excède 1 million d'euros. Le solde non utilisé du déficit reste reportable sur les exercices suivants, et est imputable dans les mêmes conditions sans limitation dans le temps

NOTE 12 – ELEMENTS CONCERNANT LES PARTIES LIEES

Eléments du bilan en milliers d'euros	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
Total Immobilisations		
Avances et acomptes versés sur commandes	0	
Total Créances	0	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	
Total Dettes	0	

Les relations avec les parties liées sont les suivantes :

- Hébergement du siège social au 5 Rue de la Baume à Paris

Le bail conclu avec EURIA au 1er septembre 2014, est conclu pour une durée de deux ans s'est terminé au 31 août 2016. Au 31 Décembre 2016, le loyer relatif à la période du 1er Janvier au 31 Août 2016 est de 123 K€ HT

- Prestations Neovacs

La société Neovacs, qui a des actionnaires communs avec Abivax, facture des prestations de mise à disposition de personnel, essentiellement le responsable financier et le directeur des affaires réglementaires. Les prestations facturées pour les premiers mois de 2016 s'élèvent à 32 K€ HT. Ce contrat a pris fin au cours du premier semestre 2016.

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées
Montant compris dans les charges financières : Néant.

NOTE 13 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés

en milliers d'euros

Engagement en matière de pensions	202
Engagement de crédit-bail mobilier	42
Commandes fermes	4 504
Autres engagements donnés	4 504
Total	4 748
Dont concernant:	
Les dirigeants	40

Engagements pris dans le cadre de contrats de licence pour l'utilisation de brevets

Le programme de développement de plusieurs des produits de la Société s'inscrit dans le cadre d'accords de licence à long terme avec des institutions académiques et des centres de recherche pour développer ses plateformes technologiques, ainsi qu'avec des partenaires propriétaires de brevets pour compléter le portefeuille de candidats-médicaments.

Ces accords comportent des engagements financiers significatifs fixes et variables. Les engagements consistant en des versements forfaitaires fixes sont conditionnés au franchissement de diverses étapes clé précisées contractuellement. La charge correspondante sera enregistrée en comptabilité une fois toutes les conditions contractuelles remplies. Les engagements variables consistent en des versements futurs de redevances calculées sur la base des revenus qui seront dégagés lors de la commercialisation des produits développés ou lors de la concession de sous-licences à des tiers.

Les principaux accords de licence concernant des produits portefeuille sont les suivants :

- Une plateforme antivirale, basée sur des technologies mises au point conjointement avec le CNRS (Montpellier-France) et l'Institut Curie (Orsay-France). Cette plateforme a généré une chimiothèque de plus de 1000 petites molécules qui bloquent les mécanismes intracellulaires de reproduction des virus grâce à un mode d'action entièrement nouveau. En plus d'ABX 464 qui inhibe la réplication du VIH, cette plateforme a généré différentes molécules ciblant d'autres virus comme le Chikungunya.

- Une plateforme « adjuvants» fondée sur une propriété intellectuelle licenciée auprès du Scripps Research Institute (La Jolla, Etats-Unis), de l'Université de Chicago(Etats-Unis) et de la Young Brigham University (Provo, Etats-Unis). Elle s'intéresse à des composés agonistes des « iNKT » qui constituent de puissants adjuvants du système immunitaire.
  ABIVAX a aussi établi un partenariat avec le Centre d'Ingénierie en Génétique et Biotechnologie (CIGB) de Cuba, avec lequel elle co-développe ABX 203 contre l'Hépatite B Chronique.

Commandes fermes

Pour conduire ses programmes de développement, la Société est fréquemment amenée à conclure des accords de collaboration avec des partenaires ou des sous-traitants, publics et privés. Du fait de la durée des programmes, ces accords peuvent être pluriannuels et comporter des engagements financiers significatifs.

Le montant des commandes engagées mais non livrées (et donc non comptabilisées en factures à recevoir ou en fournisseurs) a été estimé à 4 504 K€ au 31 décembre 2016.

Engagements reçus

Dans le cadre du contrat d'aide à l'innovation « CaReNA » signé avec Bpifrance, les sommes maximales restant à recevoir par Abivax postérieurement au 30 Juin 2016, sous réserve de justifier du montant de dépenses prévues, sont les suivantes :

en milliers d'euros	
Avance remboursable CaReNA	*1 643*
Subvention CaReNA	*210*
Autres engagements reçus	1 852
Total	1 852
Dont concernant:	
Les dirigeants	Néant

Crédit-Bail

en milliers d'euros	Terrains	Construction	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			78		78
Cumul exercices antérieurs			16		16
Dotations de l'exercice			8		8
Amortissements			24		24
Cumul exercices antérieurs			15		15
Exercice			14		14
Redevances payées			29		29
A un an au plus			9		9
A plus d'un an et cinq ans au plus			3		3
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer			12		12
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus			30		30
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle			30		30
Montant pris en charge dans l'exercice			14		14

Engagement retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées: 202 K€.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03-R-01 du 1er avril 2003.

NOTE 14 – EFFECTIFS

A la date d'enregistrement du présent document, l'effectif moyen de la Société est de 23,04 salariés.

	31/12/2016	31/12/2015
Cadres	19,79	21,33
Non Cadres	2,25	4,25
Mandataire social	1,00	1,00
Total	**23,04**	**26,58**

Effectifs moyen par site

	31/12/2016	31/12/2015
Paris	10,29	9.25
Montpellier	11,75	9,21
Evry*	1,00	8,13
Total	**23,04**	**26,58**

* Site fermé au 30 Avril 2016

NOTE 15 – HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

en milliers d'euros – Hors Taxe	31/12/2016	31/12/2015
Certification des comptes	54	52
Services autres que la certification des comptes	22	105*
Total	76	157

* dont 102 K€ de frais IPO